TRENTIÈME ANNÉE. — N° 107. Le numéro 5 centimes. JEUDI 10 MAI 1900

Administration et Rédaction
18, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

D. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et Réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces LA LIBERTÉ	Réclames LA LIBERTÉ
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Fête de saint Antonin.

Voir les **Dernières Dépêches** *en troisième page.*

Nouvelles du jour

M. Waldeck-Rousseau, M. Millerand, tout le gouvernement français, pour se consoler de la mauvaise surprise que Paris leur a faite dimanche, reposent leurs yeux avec amour sur la province.

La province, disent-ils, est restée fidèle à la République. Mais le télégraphe ministériel ne réussira pas à donner le change.

Assurément, il ne s'est pas opéré, dans le reste de la France, autant de remue-ménage qu'à Paris. Puis, quelques résultats, comme l'échec de M. de Ramel, monarchiste, sont faits pour produire quelque illusion. Enfin, le mouvement nationaliste ne s'est pas fait sentir très fort aux quatre coins de la France. La province retarde, c'est connu.

Rien ne dit cependant qu'elle ne se rattrapera pas.

En attendant, il est faux de dire que la politique gouvernementale ait reçu, dimanche, sa consécration.

Bien que les questions locales et surtout les questions de personnes jouent le principal rôle dans les consultations de caractère municipal, des manifestations significatives se sont produites sur divers points.

A Nancy, à Troyes, à Epinal, à Orléans, par exemple, les listes qui l'ont emporté contenaient un élément nationaliste ou avaient emprunté une partie du programme de la « Patrie française ». A Orléans, notamment, la question dreyfusiste a joué un rôle important dans l'élection et déterminé l'échec de la liste socialiste, qui n'avait pas répudié les auteurs de l'agitation en faveur de Dreyfus.

C'est également pour une raison semblable que la liste radicale a été battue à Béziers, par les progressistes. Dans cette ville, les électeurs ont voulu, en outre, protester contre l'alliance des *radicaux* avec les collectivistes.

A Marseille, la liste de Flaissières, l'incomparable maire socialiste, est tout entière en ballottage.

Pour en revenir à Paris, la presse gouvernementale fait tous ses efforts afin de diminuer le succès des nationalistes. Par des groupements arbitraires, elle présente, par exemple, la statistique suivante portant sur le nombre total des voix recueillies :

Républicains modérés et radicaux	117,000 voix
Socialistes	125,000 »
Total	242,000 voix
Conservateurs 20,000 / Nationalistes 110,000	130,000 voix
Soit, en faveur des républicains, une majorité de	112,000 voix

Cette différence est un trompe-l'œil.

La lutte n'était pas engagée entre républicains et antirépublicains, mais entre gouvernementaux et antigouvernementaux. Dès lors, il faudrait diviser la première rubrique qui rassemble les républicains modérés et les radicaux, car, dans la lutte présente, c'est exactement l'eau et le feu.

Le scrutin de ballottage, dimanche prochain, sera à peu près aussi intéressant, à Paris, que la première élection.

Toutes les forces radicales et socialistes vont donner avec ensemble pour faire échouer les candidats nationalistes, qui ne conserveront probablement pas l'avantage que semblait leur promettre l'avance qu'ils avaient sur leurs concurrents.

Le résultat peut donner, dans le nouveau Conseil, la majorité absolue aux nationalistes et aux conservateurs, ce qui serait un retournement complet, ou la laisser à la coalition des radicaux et des socialistes.

Quoi qu'il advienne, la « Patrie française » a fait sa trouée dans l'opinion. C'est là sa victoire, plus encore que d'asseoir des conseillers dans les fauteuils de l'Hôtel-de-Ville.

***

Le Sénat italien donne beaucoup d'ampleur à la discussion du projet de loi de M. Bonasi sur le mariage civil. La Commission, trouvant ce projet trop modéré, lui en a opposé un autre, nettement anticlérical, d'après lequel le mariage civil devrait précéder en tout cas le mariage religieux. Malgré tous les efforts du parti libéral avancé, il y a lieu de croire que la victoire restera au projet gouvernemental.

***

En Italie, la presse a pris occasion de la manifestation de la Triple-Alliance dans les banquets de gala à Berlin, pour témoigner de l'inquiétude croissante qui s'est emparée des esprits au sujet même de la Ligue des trois nations.

L'Italie subit les directions de l'Allemagne afin de trouver au moment voulu un appui contre les revendications du pouvoir temporel du Pape. Mais elle craint l'effet des promesses faites aux agrariens par le gouvernement allemand pour les amener à voter l'augmentation de la flotte. On modifierait dans un sens protectionniste les traités de commerce renouvelables en 1903. Or, les intérêts économiques de l'Italie ne peuvent être défendus que par des traités semblables à celui qui a été récemment conclu avec la France.

Il y a donc, dans la Péninsule, une méfiance contre cette Triplice, utile et presque indispensable au point de vue politique, mais nuisible au point de vue économique.

***

Guillaume II a adressé des remerciements au Reichstag pour les félicitations qu'il en avait reçues à l'occasion de la déclaration de majorité du kronprinz.

Le Reichstag a voté, lundi, une résolution en faveur de l'exclusion du transport, par les vapeurs subventionnés, des produits agricoles étrangers qui font concurrence aux produits allemands.

***

Quoique un peu noyée dans les fêtes de la Triplice, la déclaration de la majorité du kronprinz de Berlin n'en a pas moins une signification précise au point de vue de l'Empire allemand.

Le jeune prince Guillaume, qui sera un jour Guillaume III, pourrait, si son père le trouvait bon, prendre en mains les rênes du pouvoir et gouverner au nom de l'empereur.

Avant ses dix-huit ans, en cas de mort du souverain, le prince impérial est inapte à l'exercice de la suprême autorité. Dans ces circonstances, c'est le ministère d'Etat qui assume la responsabilité des affaires, jusqu'à ce que le Landtag de Prusse ait nommé un régent.

Guillaume II est donc hors de souci au sujet de son successeur immédiat. Avait-il vraiment raison d'en avoir ? Et n'est-ce pas plutôt pour donner encore plus de lustre à la Maison des Hohenzollern, qu'il a entouré la majorité du kronprinz de tant de tralala ?

***

Selon le *Berliner Tageblatt*, le projet du canal sera présenté au Landtag de Prusse aussitôt que le Reichstag aura terminé la discussion du projet sur l'augmentation de la flotte. Le gouvernement défendrait ses propositions avec la dernière énergie. Il ne serait pas impossible, une fois la question liquidée, que le ministre des travaux publics, M. de Thielen, se retirât dans la vie privée. Son successeur serait déjà désigné dans la personne du général Budde, qui représente actuellement le gouvernement aux fêtes d'inauguration du nouvel express d'Orient sur territoire turc.

La *Kœlnische Volkszeitung* ne croit guère ce récit du *Berliner Tageblatt*. « Le Landtag, dit-elle, ne saurait siéger jusqu'à la Pentecôte, car il ne lui reste plus rien à faire. » D'autre part, elle ne croit pas qu'une Commission veuille se mettre à étudier, en plein été, cette question si embrouillée du projet sur le canal.

Ce dernier motif est intéressant. Il nous montre que les membres des Commissions parlementaires veulent, pendant la belle saison, garder toute leur sérénité. En Suisse, ces Commissions, pour être plus sûres de jouir de ce calme des dieux, vont le chercher dans les sites alpestres.

***

A la Chambre bavaroise, la proposition tendant à rendre les écoles réales, écoles d'Etat, a été repoussée, mais à une faible majorité. La plus grande partie des membres du Centre ont voté non.

***

Le Reichsrath autrichien a recommencé hier ses séances, ou plutôt les scènes de tapage parlementaire, qui sont les seules manifestations de sa vitalité.

M. de Kœrber, fidèle à sa promesse, a déposé trois projets de loi sur le bureau du président :

1° *Un projet concernant la question des* langues employées par les autorités du pays, en Bohême ; 2° un projet concernant l'introduction d'un gouvernement par districts, en Bohême ; 3° un projet concernant la question des langues employées par les autorités du pays, en Moravie.

Le premier projet distingue un territoire où la langue tchèque sera seule parlée ; un territoire où la langue allemande sera seule parlée et un territoire de langue mixte.

On considère comme territoire de langue mixte celui où la minorité atteint 20 % de la population.

Le projet de loi concernant la répartition de la Bohême en districts prescrit la création de trois districts de langue allemande, cinq districts de langue tchèque et deux districts de langue mixte.

Le projet de loi concernant la question des langues en Moravie prévoit la délimitation au point de vue des langues dans les différentes parties du pays.

Si les idées raisonnables avaient quelque chance de prévaloir au Reichsrath, le projet ministériel pourrait être accepté.

Mais après le discours de M. de Kœrber pour la défense de son projet, les Tchèques ont inauguré l'obstruction *qu'ils annonçaient* en demandant le vote à l'appel nominal et au scrutin secret sur tous les points du projet ministériel. Ils ont été vaincus. Leurs propositions ont été repoussées.

Pendant le vote, des injures sont parties des galeries à l'adresse des Tchèques. Dans l'assemblée, Tchèques et chrétiens-sociaux, Tchèques et Allemands de la Deutsche Volkspartei se sont accablés d'insultes. Après cinq heures et demie de séance, la Chambre a dû se séparer sans avoir pu aborder l'ordre du jour.

La machine législative va continuer à tourner à vide.

***

Les colonnes de lord Roberts ont poursuivi leur marche au nord de Smaldeel et de Wynburg. Le généralissime dit s'attendre à ce que les Boers offrent une résistance sérieuse sur la Zand-River, un gros affluent de la Vet-River, qui coule à une cinquantaine de kilomètres au nord de Smaldeel. Le pont de chemin de fer qui franchissait la Zand-River a été détruit par les Boers.

Le plan de lord Roberts est de se porter rapidement sur le territoire transvaalien. C'est aussi ce que va faire la colonne Hunter, qui, partie de Kimberley, semblait marcher à la délivrance de Mafeking. Elle vient d'obliquer à droite, laissant la garnison de Mafeking à d'autres espoirs, et se trouve actuellement suivre la route du célèbre capitaine Jameson, lors de son raid.

Pour le coup, les Anglais vont à pas de géant. Et déjà, une partie de la presse londonienne, qui reprochait à lord Roberts de trouver à Bloemfontein ses délices de Capoue, s'alarme d'une marche qui met en péril le service des approvisionnements.

Une loi calomniée

Tout annonce que la loi fédérale sur les assurances succombera sous le poids des attaques dont elle est l'objet.

Mais aussi, il faut le dire, jamais loi n'a été plus calomniée.

Les adversaires ont sorti des vieux arsenaux toute la ferblanterie qui servait jadis à ferrailler, au nom de la soi-disant liberté individuelle, contre les lois protectrices du travail.

Cependant, ils sont loin de s'accorder dans les griefs qu'ils formulent contre le projet.

Dans leur hâte à se servir de toutes *les armes qui leur tombent sous la* main, ils se portent des coups les uns aux autres et détruisent réciproquement leurs arguments. Mais ces contradictions ne les gênent pas : il leur suffit d'avoir saturé l'atmosphère de récriminations et d'épouvantails. L'air est tellement obscurci par les nuées de leurs flèches que le peuple, n'y voyant plus clair, est effrayé et oublie la réalité pour n'apercevoir que les fantômes.

Ce serait un curieux travail à faire que de collectionner les accusations contradictoires de cette mosaïque d'adversaires. Nous obtiendrions alors une réfutation de la plupart des critiques par les adversaires eux-mêmes !

Pour contredire ce que l'un de ces détracteurs affirme, nous n'aurions, en effet, qu'à citer les assertions d'un autre écrivain du même camp.

Par exemple, certain médecin convaincu de la malhonnêteté de la plupart de ses concitoyens, prétend que la loi favorisera la simulation, parce que le contrôle ne sera pas suffisant. Ce témoignage n'est pas flatteur pour les médecins, que ce docteur représente comme incapables de discerner l'état du malade, à moins qu'il ne les tienne tous pour des coquins prêts à se rendre complices de malades imaginaires. C'est à *choisir*.

Mais voici qu'un autre adversaire fait à la loi un reproche qui anéantit celui du médecin en question. Il accuse le législateur d'avoir trop multiplié les autorités de contrôle, et il part en guerre contre les pénalités qui ont justement pour but de prévenir les fraudes et la simulation !

Accordez donc ces deux griefs, qui se pulvérisent mutuellement.

Tel autre adversaire se plaint qu'on ait introduit les paysans dans cette assurance, qui sera pour eux une *charge*.

Mais un troisième adversaire arrive *qui jette de hauts cris* parce qu'on n'a pas mis immédiatement *tous* les paysans au *bénéfice* de cette assurance.

L'assurance est onéreuse, s'écrie un contradicteur ; les intéressés ne pourront supporter le poids de cette obligation.

Mais un autre contradicteur intervient disant qu'on favorise les fonctionnaires en leur permettant de s'assurer !

Si l'assurance est une *charge* écrasante, dans la bouche de l'un, pourquoi devient-elle subitement une *faveur* et un *privilège* dans la bouche de l'autre ?

Supposez que les fonctionnaires n'aient pas été obligés de s'assurer. C'est pour le coup qu'on aurait accusé la loi de n'imposer des charges qu'aux paysans et aux ouvriers.

Il y a des adversaires qui reprochent à la loi d'être centralisatrice.

D'autres, au contraire, ne lui pardonnent pas d'avoir rogné les attributions de la Confédération, d'avoir fait la part trop belle aux cantons, d'avoir enlevé à Berne le siège central de l'assurance-accidents pour le placer à Lucerne, capitale de la Suisse primitive, catholique et fédéraliste.

L'un trouve qu'on a trop imité l'organisation allemande.

Un autre regrette qu'on ne l'ait pas assez copiée.

L'un estime qu'on aurait dû commencer par l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse.

Un autre, au contraire, dresse comme un épouvantail la perspective de cette assurance des invalides et des vieillards.

Et ainsi de suite. Nous pourrions multiplier ces exemples et, à l'instar d'un modèle célèbre, faire une nouvelle Histoire des Variations.

ETRANGER

La guerre du Transvaal

A THABANCHU

La division coloniale du général Brabant est arrivée à Thabanchu.

LORD ROBERTS

Lord Roberts a télégraphié de Smaldeel, en date du 7 : La ligne de chemin de fer entre Smaldeel et Brandfort est considérablement endommagée. Le pont sur la rivière Vet est complètement détruit, ce qui retarde l'arrivée des approvisionnements. Tous les cent yards, des explosifs avaient été posés sur les rails ; mais ils ont été découverts à temps. Wynburg est occupé par une brigade écossaise.

DANS LE NATAL

La cavalerie anglaise a exécuté une reconnaissance dans le district d'Acton Homes. Elle n'a trouvé aucun Boer dans la direction du défilé de Van Reenen.

A MAFEKING

Une dépêche du camp du colonel Plumer, datée du 26 avril, dit que les Boers déploient une grande activité autour de Mafeking et qu'ils sont plus de 3000.

La fièvre typhoïde a éclaté dans les tranchées anglaises, dans la vallée du Molopo.

Le colonel Plumer communique avec Mafeking par pigeons voyageurs. Il a essayé d'entrer en communication avec la colonne de secours venant du Sud.

L'ARRIVÉE DE CECIL RHODES

Cecil Rhodes est arrivé au Cap.

Un discours de M. Krüger

Le président Krüger a ouvert hier mardi la session de Volksraad à Prétoria, devant une assistance nombreuse. Plusieurs attachés militaires étaient présents. Dans son discours d'ouverture, le président a prononcé l'éloge du général Joubert. Il a ensuite dit combien il avait été profondément touché des preuves d'amitié sincère données par l'Etat libre d'Orange et de la façon dont cet Etat a rempli les obligations contractées par les traités.

L'orateur s'est dit animé d'une confiance absolue dans l'avenir des Afrikanders. Il a affirmé que l'attitude de l'Etat d'Orange avait été d'un bon exemple pour la République sœur, et d'une grande valeur morale aux yeux de ceux qui ont suivi les efforts faits par un petit Etat pour conserver son *indépendance*.

Le président Krüger, après avoir fait allusion aux propositions de paix présentées par lui et le président Steijn à lord Salisbury, a ajouté : « Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour rétablir la paix. » Le président a parlé ensuite de l'envoi en Europe d'une mission de paix, et il

a dit que la présence de nombreux attachés militaires étrangers prouve l'intérêt que les différentes nations prennent aux modes de combat des Boers. L'orateur a constaté avec satisfaction que les sympathies du monde entier dans cette guerre sont du côté du Transvaal, et que des ambulances ont été envoyées et des fonds recueillis pour alléger les souffrances résultant de la guerre.

Le président a demandé, en terminant, que la session ne fût pas prolongée et que seules les questions importantes fussent discutées. M. Krüger a également constaté dans son discours que l'industrie des mines continuait à être florissante.

Le discours s'est terminé par l'invocation habituelle à la Providence divine.

Plusieurs députés blessés assistaient à la séance.

Chemin de fer de l'Estafricain

Selon la *National-Zeitung* de Berlin, la section de Stettin de la Société coloniale allemande proposera à l'assemblée générale du 1er juin de faire participer la Société aux frais de la construction du chemin de fer de *Dar-es-Salaam à Kami*, cela jusqu'à concurrence d'un montant de 100,000 marks.

Antiprotectionnistes

L'association des brasseurs allemands, dans une adresse au chancelier de l'Empire, demande de refuser toute élévation des tarifs sur l'orge et le malt.

Presse

M. Torelli, le fondateur et directeur du *Corriere della Sera*, la feuille la plus répandue de Milan, vient de mourir.

Il a légué sa fortune, assez considérable, à ses collaborateurs, employés et ouvriers, à diverses associations de presse et aux œuvres charitables milanaises.

Il laisse 200 francs à chaque ouvrier, 2000 francs à chaque prote et correcteur, plus un capital considérable à l'association de la presse milanaise et 200,000 francs pour un Sanatorium destiné aux tuberculeux.

Revue suisse

Le compte d'Etat de la Confédération. — Résultat opime. — Versement au fonds d'assurance. — Bon emploi de la richesse fédérale. — Où iront les millions? — Triple manifeste en faveur des assurances. — Au Grand Conseil de Vaud.

Le Conseil fédéral a communiqué à la presse son rapport à l'Assemblée fédérale concernant le compte d'Etat de l'année 1899. Le résultat général de ce compte a été déjà publié. Il boucle par un solde actif de 2,423,692 fr. 41, tandis que le budget et les crédits supplémentaires votés pendant le cours de l'exercice faisaient prévoir un déficit de 7,178,853 francs.

L'écart entre les prévisions et le résultat positif de l'exercice est donc de 9,602,000 fr.

C'est une de ces agréables surprises que l'administration fédérale aime à ménager aux Chambres et au pays. M. Hauser se complaît dans ces brusques changements de décors qui font succéder au pessimisme le plus sombre les plus réjouissantes perspectives.

En d'autres temps, cette pluie d'or eût éveillé toutes sortes d'appétits. La Caisse fédérale, si abondamment garnie, aurait allumé de nombreuses convoitises. Les militaires se seraient hâtés de commander les nouveaux canons; les partisans de la centralisation scolaire auraient immédiatement tendu la main pour que l'or fédéral graissât les roues de leur machine de guerre; les quémandeurs de subventions se seraient vite présentés, le chapeau à la main. Et le Conseil fédéral, heureux d'avoir à distribuer sans compter, aurait posé dans la balance de sa fortune et de sa politique envahissantes ce que vaut encore l'autonomie besogneuse des cantons appauvris.

Mais, pour le moment, un obstacle arrête cette expansion de la richesse fédérale et paralyse l'essor des dépenses inutiles, infécondes et dangereuses.

Cet obstacle, c'est la loi d'assurances. Hélas! La majorité populaire, dit on, s'apprête à renverser cette digne bienfaisante et il y a des catholiques-conservateurs, voire même fédéralistes, qui travaillent de toutes leurs forces à rendre à la Confédération les rênes d'or qui lui permettront de chevaucher à bride abattue dans la voie au bout de laquelle on peut déjà discerner la silhouette décharnée des vingt-cinq souverainetés cantonales suppliant la Confédération de les recevoir à merci dans ses greniers trop pleins.

Un débouché était trouvé pour ce superflu des recettes fédérales. On devait le verser dans le fonds des assurances. Quel meilleur emploi pouvait-on faire de cette richesse? Pour la première fois, la Confédération daignait consacrer une partie de ses revenus au soulagement des misères sociales. Un filet de ce fleuve d'or allait couler, non plus dans les fossés des fortifications et dans la culasse des canons, non plus dans les coupoles des palais somptueux, mais, par mille canaux, dans la bourse des travailleurs malades, blessés ou invalides.

Et l'on dit que le peuple va se lever en masse pour écarter cette... calamité! Il va repousser, comme un affreux attentat à sa liberté et à ses biens, cette application chrétienne, humanitaire, pacificatrice, des deniers fédéraux.

Si vraiment, le 20 mai devait nous donner cet attristant spectacle, n'aurions-nous pas raison de craindre, avec Mgr Egger, que cette faute irréparable ne nous vaût, dans l'avenir, les verges qu'auront méritées notre aveuglement et notre imprévoyance?

En attendant, le solde actif du compte d'Etat de 1899 est versé dans le fonds d'assurance, qui atteint maintenant le chiffre de 10,008,978 fr. 81.

Est-ce que ce fonds sera condamné à vivre ce que vivent les roses, l'espace d'un matin? Le verrons-nous s'effondrer sous les coups d'un vote populaire, sans laisser d'autre souvenir qu'une apparition éphémère, image fugitive, symbole d'une orientation nouvelle qui aurait pu être une aurore?

Saluez-le, messieurs, vous ne le verrez plus.

***

Comme manifestations nouvelles en faveur des assurances, nous avons aujourd'hui trois proclamations, l'une de l'association des instituteurs argoviens, la deuxième des pasteurs du canton de Saint-Gall, et la troisième du Comité central de la Société cantonale bernoise d'assurance contre la maladie.

Les pasteurs saint gallois, à l'unanimité, conjurent instamment le peuple protestant d'adopter cette loi de progrès social et de solidarité chrétienne. Ils y voient une œuvre de christianisme pratique et, en même temps, la réalisation de cette belle et antique devise hélvétique: *Tous pour un, un pour tous.*

Le manifeste des instituteurs argoviens dit que la loi d'assurances constitue la « grande Charte » du peuple travailleur. Il invite tout le corps enseignant à défendre l'œuvre menacée, en se souvenant de Pestalozzi et de tous les bienfaiteurs de l'humanité.

Enfin, voici la plus florissante des Sociétés libres d'assurance, la Caisse de maladie du canton de Berne, qui sollicite aussi de tous ses membres un vote affirmatif en faveur de la loi.

***

Le Grand Conseil du canton de Vaud, réuni en session ordinaire de printemps, a entamé hier la discussion du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires fédérales. Ce rapport, comme on sait, traite longuement, avec une grande impartialité et une haute compétence, la question des assurances fédérales.

La Commission à laquelle ce rapport a été soumis s'est scindée en majorité (MM. Doge, Rapin et Perrochon) et en minorité (MM. Cuénoud et Campiche).

La majorité, hostile à la loi, a eu pour rapporteur un socialiste, M. Rapin.

La minorité a proposé au Grand Conseil l'adoption de la résolution suivante:

Le Grand Conseil du canton de Vaud

Considérant

Que la loi fédérale du 5 octobre 1899 sur l'assurance contre les maladies et les accidents et sur l'assurance militaire, élaborée en application de l'art. 34 *bis* de la Constitution fédérale, réalise d'une manière aussi complète que possible la volonté du peuple suisse de doter notre pays de l'assurance en cas d'accidents et de maladie, en tenant compte des Caisses de secours existantes;

Que cette loi étend les bienfaits de l'assurance mutuelle contre la maladie à un nombre considérable de personnes qui n'en ont pas bénéficié jusqu'ici;

Qu'elle établit l'assurance-accidents sur des bases plus rationnelles que ne le font nos lois sur la responsabilité civile des fabricants, en donnant au travailleur toute sécurité de recevoir l'indemnité à laquelle il a droit sans attendre l'issue des nombreux procès qui découlent de la législation actuelle;

Qu'elle fait œuvre de justice et de paix par la solidarité qu'elle établit entre toutes les classes de la population et qu'à ce titre elle est pour notre pays un élément de progrès économique et social.

Donne acte au Conseil d'Etat de son rapport du 5 février 1900.

Echos de partout

S'il existe quelque part une Société *pour* l'abus du tabac, elle pourra voter une statue à M. John Dorsey, un jeune Américain qui vient de faire une mort héroïque dans son genre.

John Dorsey grillait de huit à dix paquets de cigarettes par jour. Aussi est-il mort frappé par une paralysie du cœur, pendant que, la cigarette aux lèvres, il causait dans la rue avec un ami.

Les passants le relevèrent, s'empressèrent autour de lui. L'agonisant recouvra un instant ses sens et murmura ces dernières paroles:

— Donnez-moi une cigarette.

Aucun Spartiate, aucun Romain n'a jamais eu un mot de cette force.

***

Un ouvrier était employé, depuis deux semaines à peine, chez un riche propriétaire de puits de pétrole dans l'Etat d'Ohio (Amérique), lorsque celui-ci l'a invité un soir à entrer chez lui. Le propriétaire se montrait fort agité et très inquiet; il ne pouvait trouver ses mots pour entamer la conversation et exposer à l'ouvrier le but de son invitation. Tout à coup la porte de la maison s'ouvre et, à sa grande stupéfaction, l'ouvrier voit entrer un véritable monstre. C'était une jeune fille aux formes gracieuses, et aux cheveux blonds.

Mais, à partir des oreilles, c'était une véritable horreur. On voyait se dresser deux petites oreilles pointues comme celles d'un porc et, au lieu du visage, c'était absolument le groin du compagnon de saint Antoine. Les yeux étaient bleus, mais petits et percés en trous de vrille. L'ouvrier avait bien entendu raconter par ses camarades que la fille du patron avait un groin de cochon, mais jamais il n'aurait pu imaginer pareille horreur.

En présence de sa fille, le propriétaire de puits de pétrole avait repris son aplomb et, tandis que la jeune fille passait dans une autre pièce, il proposa à l'ouvrier de lui donner son enfant en mariage avec une forte dot, bien entendu.

L'ouvrier, encore interloqué, n'a pu que murmurer quelques paroles d'excuse, et il promit de donner une réponse le lendemain. Il est allé se coucher et le lendemain, après avoir achevé sa tâche, il a disparu.

***

Berlureau flânant à l'Exposition autour d'un palais inachevé, s'accroche à une pointe de fer perfidement dissimulée et déchire son paletot.

— Et l'on dit que l'Exposition manque de clous!

CONFÉDÉRATION

L'exploitation des beautés de la nature

Il existe depuis 1891 une Société bernoise d'actionnaires pour l'exploitation des gorges de l'Aar. Cette Société, à laquelle on ne saurait dénier un véritable génie commercial, est formée de gens qui estiment que les beautés de la nature alpestre ont été créées par Dieu, non pour être librement admirées par les hommes, mais pour fournir des rentes, sous forme de dividendes, à quelques copains avisés.

Effectivement, la Société fait d'excellentes affaires; constituée avec un capital de 90,000 francs, divisé en 180 actions au montant nominal de 500 francs, elle s'est partagé, en 1895, un dividende de 40 % par action. Or, il paraît que le tiers seulement du capital nominal d'exploitation a été versé, ce qui fait qu'en réalité chaque détenteur d'actions a touché le 120 % de son argent.

Il y a une pièce de théâtre intitulée: *La joie fait peur.* Devant une veine aussi insolente, les honnêtes actionnaires bernois eurent peur, eux aussi. 120 % de dividende! Si cela continuait ainsi, on allait, dans les journaux, crier à l'usure. Il fallait aviser. On eut une idée géniale. Le capital d'exploitation fut porté à 180,000 francs. Comme cela, les plantureux dividendes pouvaient s'avouer, sans que pour autant les actionnaires aient eu le moindre versement supplémentaire à opérer.

Mais voyez le guignon! Les dividendes ne s'avisèrent ils pas de suivre la même progression que le capital? C'était intolérable. Les actionnaires eurent un accès de pudeur. Ils décidèrent que le prix d'entrée dans les gorges serait abaissé de moitié: 50 centimes au lieu d'un franc. Mais cette belle abnégation ne dura guère. Et bientôt l'on exigea de nouveau ce que l'on appelle aimablement: le plein tarif.

Cependant, la Société sentait le besoin de s'assurer la pérennité de cette fructueuse exploitation de l'Aar, devenu pour elle un Pactole. Les communes de Meiringen, de Schattenhalb et d'Innertkirchen s'étaient réservé le droit de rachat de la concession. Alléchées par les fabuleux profits que celle ci procure à la Société, elles pouvaient, le moment venu, faire usage de cette réserve. Il s'agissait d'écarter cette fâcheuse perspective. La Société décida donc d'offrir aux communes intéressées une participation de 20 % au produit net de l'exploitation, moyennant renonciation à la clause du rachat.

On se demande ce que feront les communes. En attendant, le député socialiste, M. Karl Moor, se propose d'interpeller le Conseil d'Etat bernois, dans la session actuelle du Grand Conseil, sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la continuation de cette honteuse exploitation de la nature... et du public.

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message concernant l'allocation au canton de Berne d'une subvention complémentaire de 330,150 fr. pour l'endiguement et la correction de la Gurbe.

Il a nommé M. Gustave Gull, architecte de la ville de Zurich, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, en particulier pour l'art ornemental, le dessin d'ornement, l'étude des styles et des exercices de composition.

Publication polonaise. — Une revue polonaise, traitant des questions scientifiques, religieuses et sociales, paraîtra incessamment à Lugano.

On annonce, en outre, la fondation, dans la même ville, d'un institut d'enseignement polonais.

Grand Conseil vaudois. — Le Grand Conseil vaudois a continué mardi la discussion du rapport du Conseil d'Etat au sujet des projets fédéraux d'assurances. Après un discours de M. Edouard Secretan contre la loi, la suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui. Le Grand Conseil se bornera probablement à prendre acte du rapport du Conseil d'Etat.

La question du Musée à Genève. — Le Conseil municipal de Genève, après avoir consacré plusieurs séances à la question du Musée, a pris mardi soir une décision définitive. Il a décidé d'ouvrir un concours pour la construction d'un Musée aux Casemates. Ce vote a eu lieu en troisième débat par 22 voix contre 9 suffrages pour les Bastions.

Nos exportations. — Les exportations de la Suisse aux Etats-Unis se sont élevées, en avril 1900, en chiffres ronds, à 6,250,000 fr., contre 5,250,000 en avril 1899. Le total de ces exportations du premier janvier à fin avril 1900 s'élève à 33,500,000 francs contre 28,250,000 dans la période correspondante de 1899.

La double initiative. — La Commission du Conseil des Etats pour la double initiative a procédé à un échange de vues. Elle s'est prononcée par cinq voix contre une pour le rejet des deux initiatives concernant l'introduction de la proportionnelle et l'élection directe du Conseil fédéral par le peuple. Toutefois, elle a ajourné sa décision définitive jusqu'au jour où le Conseil national se sera prononcé.

La route du Simplon. — La route du Simplon sera rouverte à la circulation des voitures à partir de mercredi soir.

Fièvre aphteuse. — Du 30 avril au 6 mai, le nombre des étables infectées par la fièvre aphteuse était tombé à 16, dont quatre dans le canton de Vaud.

Concurrence déloyale. — La Société suisse des voyageurs de commerce a commencé, le 5 de ce mois, la cueillette des signatures pour les pétitions concernant la réglementation du colportage et la création d'une législation fédérale contre la concurrence déloyale.

C. A. S. — Le Comité central du Club alpin suisse a définitivement accepté l'offre faite par la section de Jaman de se charger de l'organisation de la fête centrale en 1901.

Un procès à propos de cloches

La presse libérale publie des comptes rendus plus ou moins tendancieux des débats qui ont eu lieu, le vendredi 27 avril, devant le Tribunal d'Estavayer, au sujet des réquisitions formulées par le Conseil de paroisse de Rueyres-les-Prés, concernant la propriété des cloches de l'église paroissiale, et de l'assignation adressée, à cet effet, à la commune de Rueyres et à Mlle Léa M. Brasey.

Ces dernières étaient citées par le Conseil de paroisse de Rueyres aux fins de reconnaître:

1. Que dite paroisse de Rueyres-les-Prés est propriétaire exclusive de l'église, de la tour et des trois cloches qui s'y trouvent;

2. Qu'elle a conséquemment seule le droit de disposer des locaux qu'elle comporte et d'utiliser pour le service de son culte les cloches en question;

3. Que ni celles-ci, ni le bâtiment auquel elles sont attachées, par destination exclusive, ne sont affectés, au profit de la commune et à celui de Mlle Léa Brasey, d'aucune espèce de droit d'usage ou de servitude quelconque;

4. Que, partant, les intimés ont à s'abstenir de tout trouble à sa possession et de tout empiètement, soit sur les immeubles proprement dits, soit sur les cloches.

Dans les motifs à l'appui de ces réquisitions, il est exposé que la paroisse de Rueyres-les-Prés a été érigée en 1663 et que de tout temps elle a possédé, pour le service de son culte, des cloches sur lesquelles la paroisse a un droit de disposition exclusif.

Le Conseil de paroisse expose qu'il s'est vu dans le cas de revendiquer cette propriété et cette jouissance exclusive et immémoriale autant qu'incontestable, parce que dernièrement, à l'occasion du décès de Mme Brasey, née Haldimann, appartenant au culte réformé, Mlle Léa Brasey a élevé la prétention de réclamer la sonnerie des cloches, et a sollicité à cet effet l'intervention de l'autorité communale, soit de M. le syndic, qui a cru devoir se livrer à des démarches dans ce sens.

La paroisse a revendiqué son droit.

Mais, comme Mlle Léa Brasey a cru devoir nantir de sa réclamation l'autorité fédérale, la paroisse de Rueyres les Prés a vu, avec raison, dans ce fait, un trouble à sa possession et une contestation d'une légitime et exclusive propriété et jouissance.

D'où le procès.

La *Feuille officielle* du canton de Fribourg a publié le texte de l'arrêté pris par le Conseil fédéral à la suite du recours Brasey. Au moment où cet arrêté paraissait, nous avons montré, à la lumière d'une consultation rédigée par trois juristes lausannois et protestants, l'inanité de la jurisprudence suivie par le Conseil fédéral en la matière.

Voici la conclusion de l'arrêté du Conseil fédéral:

1° Le recours est déclaré fondé.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg est invité à prendre, par voie d'ordre dans le sens des considérations ci-dessus, à notifier à toutes les communes du canton, les mesures nécessaires pour que l'article 53, alinéa 2 de la Constitution fédérale, soit observé dans le canton de Fribourg et qu'il soit procédé à la sonnerie des cloches aussi bien à l'enterrement des personnes non catholiques qu'à celui des catholiques.

2° Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg est invité à faire rapport au Conseil fédéral sur l'exécution du présent arrêté.

Le Conseil d'Etat ne pouvait que porter cet arrêté à la connaissance des communes que cela concerne. Quant à édicter des dispositions législatives, avec sanction pénale, il serait douteux que ces dispositions fussent votées par le Grand Conseil. Du reste, la matière soulèverait une foule de questions délicates que le Grand Conseil risquerait de ne pas trancher à la satisfaction de l'autorité fédérale ou de tel et tel réclamant, qui pourrait s'aviser de protester contre les dispositions d'une loi que, à défaut d'autre argument, on qualifierait d'intolérante. D'autre part, le Conseil d'Etat ne pouvait pas édicter des dispositions ayant force de loi.

Sans attendre la décision du Conseil fédéral, la paroisse de Rueyres-les-Prés considéra les réquisitions adressées à la commune et la sommation de faire sonner ses cloches, à elle, comme un trouble apporté à sa possession, ou du moins comme une menace de trouble.

Elle se trouvait donc autorisée, au regard du Code civil fribourgeois, à intenter une action à la commune dont on affirmait ainsi les droits à la sonnerie des cloches.

C'est, en effet, l'autorité civile, c'est-à-dire l'autorité communale, qui a pour mission de veiller à ce que les enterrements soient décents. Or si, par décence, il faut entendre la sonnerie des cloches, l'autorité communale n'a par elle-même aucun moyen, dans la plupart des communes du canton, de pourvoir à l'exécution de cette obligation. En effet, la plupart des communes n'ont pas de cloches; nous disons: la plupart, car il y a des exceptions; quelques communes bourgeoises et communes d'habitants sont, en effet, propriétaires des cloches. Dans ce cas, la question se simplifie. Mais là où les paroisses ont acquis les cloches de leurs deniers et les ont installées dans un immeuble leur appartenant, il est évident que l'autorité communale n'a aucun droit d'en disposer. Et l'on ne trouvera dans aucun de nos protocoles d'assemblées bourgeoisiales, tels qu'ils existent depuis plus de cent ans, une mention quelconque à teneur de laquelle les paroisses aient consenti à se dessaisir de la moindre parcelle de leurs droits.

Contestera-t-on que les églises puissent être, comme telles, l'objet d'une propriété civile avec tous les droits que la propriété comporte et toutes les actions attachées à ce droit?

Nous ne le pensons pas.

Au contraire, par de nombreux arrêts, à propos des conflits suscités dans certaines paroisses par la nouvelle secte dite catholique libérale, le Tribunal fédéral lui-même s'est basé, pour reconnaître en faveur de cette secte des droits de cojouissance, sur des considérations d'ordre absolument civil. La paroisse est donc un être juridique, un sujet de droits et d'obligations distinct de la commune. Ses propriétés, ses biens quels qu'ils soient, peuvent donner lieu à une action en partage ou en cojouissance, en un mot à toutes les actions de nature à protéger la possession et la propriété.

La paroisse de Rueyres-les-Prés n'a pas fait autre chose que d'user de ce droit, et, vu les confusions que paraissent établir certaines revendications appuyées sur l'article 53 de la Constitution fédérale, elle a assigné la commune, afin de bien marquer la séparation des deux patrimoines. La paroisse n'entendait point, par là, s'insurger contre l'arrêté du Conseil fédéral, qui est du reste postérieur à l'action introduite devant le Tribunal de la Broye, ni contre la théorie qu'il préconise. Elle consignes seulement qu'elle n'a aucune obligation, comme paroisse, à l'égard des habitants de la commune, comme tels; elle ne connaît que ses adhérents, c'est-à-dire ses paroissiens.

Si le Conseil fédéral estime que, dans les communes catholiques, l'enterrement décent comporte une sonnerie de cloches, c'est aux communes à aviser aux moyens de déférer aux vues du Conseil fédéral. Mais elles n'ont pas pour autant le droit de porter atteinte à la propriété de la paroisse. Lorsqu'on veut dépouiller quelqu'un de sa propriété dans l'intérêt général, on recourt à l'expropriation, et il y a des tribunaux, dans tous les pays civilisés, qui protègent contre les empiètements qui porteraient atteinte à ce droit, d'où qu'ils viennent. C'est ce que répondait le meunier de Sans-Souci au grand Frédéric, qui prétendait s'emparer de son moulin. « Il y a des juges à Berlin. » Il y en a aujourd'hui partout, à Estavayer comme à Lausanne, qui ont pour mission de protéger la propriété menacée.

Telle est, sommairement exposée, l'argumentation qu'a présentée M. l'avocat Girod, qui représentait la paroisse de Rueyres, en réponse à l'exception d'incompétence soulevée par Mlle Brasey.

L'incompétence nous paraît insoutenable. Les tribunaux ne sauraient se refuser à statuer sur les droits respectifs de la paroisse et de la commune.

Si Mlle Brasey estime qu'elle n'a rien à voir dans ce débat, que son droit a été reconnu et épuisé en quelque sorte par l'arrêté du Conseil fédéral, ce n'est pas à une exception d'incompétence qu'elle doit recourir. Si le défenseur de la paroisse de Rueyres-les-Prés a parlé de la tolérance dont bénéficient les protestants dans le canton de Fribourg, il y était pleinement autorisé par les faits, et la *Gazette de Lausanne* a tort de souligner ironiquement ce passage de son plaidoyer. On n'en pourrait dire autant de la situation des catholiques en pays protestants, et ici il y aurait belle matière à rapprochements et à contrastes. La *Gazette* le sait bien, et nous

n'insisterons pas. Faisons seulement remarquer sortir combien *il est* étrange de voir des protestants, qui, lorsqu'ils sont chez eux, d'après leur propre rite, enterrent leurs morts sans aucune sonnerie, prétendre, lorsqu'ils sont chez nous, que les cloches de nos églises doivent sonner le départ de leurs morts pour le champ du repos, et crier à l'intolérance, parce que la paroisse avec laquelle ils n'ont aucune espèce de relations pendant toute leur vie et à laquelle ils se défendent d'appartenir, continue à les ignorer après leur mort !

Le Tribunal fédéral, en statuant dans de nombreux arrêts que « ceux-là seuls sont obligés de contribuer aux frais d'un culte, qui *ont fait* acte d'adhésion à ce culte et n'ont pas manifesté l'intention d'en sortir », a d'avance sanctionné, à notre avis, l'attitude et les revendications de la paroisse de Rueyres-les-Prés et des paroisses qui, remplissant les mêmes conditions légales, suivront son exemple. Il y a donc bien là une question d'ordre civil, et il n'est venu à l'idée de personne, comme l'a prétendu M. l'avocat Bielmann dans sa plaidoirie, de marquer par ces revendications une intolérance quelconque vis à-vis des adhérents d'une autre confession.

FAITS DIVERS

SUISSE

A l'Albula. — Dans la nuit de lundi à mardi, deux ouvriers ont été tués par une explosion au tunnel de l'Albula.

Une confession publique. — La Société de fromagerie de Walterswyl (Berne) *était* réunie l'autre jour pour discuter de ses intérêts. Le rapport du Comité constatait que, depuis une dizaine d'années, un guignon persistant poursuivait la Société. Chaque année, elle enregistrait des pertes résultant de ce que de nombreuses pièces de fromage devaient être mises au rebut. Le bon renom de la Société n'en souffrait pas moins que sa caisse, mais, en dépit du contrôle le plus sérieux, on ne parvenait pas à découvrir l'origine de ces mécomptes. Tout à coup, un membre de l'assemblée, gros paysan fort à son aise, se leva et, à la profonde stupeur du président, lui fit l'aveu que, depuis 1893, il avait livré à réitérées fois du lait de chèvre à la fromagerie, et qu'en *outre il nourrissait ses vaches avec des* pommes de terre gâtées. De là, la mauvaise qualité des fromages fabriqués par la Société. Le coupable ajouta que le remords de ses fraudes ne lui laissait plus de repos et qu'il *était* prêt à indemniser la Société des pertes qu'il lui avait fait subir.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SUITE DE LA SÉANCE DU MARDI 8 MAI 1900

Présidence de M. Gottofrey, président.

On continue la discussion sur la *loi sur la police du commerce.*

MM. *Bielmann* et *Bourgknecht* combattent l'article 19 projeté qui oblige le marchand à vendre tout le stock d'une marchandise à qui veut le payer comptant au prix affiché, et qui, en outre, défend de vendre en masse des marchandises neuves au-dessous du prix de revient. Ce sont là des armes qui se retourneraient contre ceux qui les ont réclamées.

M. Théraulaz trouve aussi que le projet va trop loin. Il faut s'en tenir à l'article correspondant de la loi vaudoise, d'après lequel l'objet mis en montre doit être vendu au prix indiqué à la montre.

M. Progin prend la défense de l'article, question de rédaction réservée. Cet article interdit des pratiques qui sont évidemment une tromperie du public.

M. Python : On n'a voulu que poser ce principe : Le marchand offre, le client accepte le prix ; cela étant, la vente ne peut pas être refusée par le marchand. Quand le marchand indique un prix, la marchandise est offerte à ce prix-là au public, qui doit pouvoir en acheter tout le stock. C'est une arme que nous offrons au concurrent. Nous ne devons pas permettre au capitalisme d'écraser le commerce honnête. Il est possible que, dans la pratique, l'application de cet article ne soit pas facile ; mais nous ne pouvons pas admettre que des abus si graves s'acclimatent chez nous.

M. Buman ne voudrait pas obliger le négociant à dégarnir son magasin, en cédant tout le stock à qui le veut payer comptant. Il n'admettra pas non plus le deuxième alinéa qui interdit la vente en masse d'une marchandise neuve au-dessous du prix de revient (articles réclames).

Prennent encore la parole : MM. *Rime, Progin, Bourgknecht, Python, Buman, Chassot, Morard, Léon Genoud, Bielmann, Lutz.* A la votation, le premier alinéa de l'article 19 est adopté par 31 voix contre 7.

Le second alinéa est retranché ; au second débat, on le combinera avec la litt. *b* de l'art. 1er dans le sens de la loi saint-galloise sur la même matière.

Les art. 20 à 22 sont adoptés sans discussion.

La Commission propose un article 22 *bis*. Cet article oblige le commerçant qui s'établit ou fait une liquidation à indiquer par une enseigne apparente sa raison commerciale et, s'il n'habite pas la localité, son vrai domicile. Cet article est adopté sans opposition.

A l'art 23, le maximum de l'amende est élevé à 1000 fr.

M. Progin voudrait prévoir, dans cette loi, l'organisation d'une Chambre de commerce.

M. Python ne croit pas que cette création rentre dans le cadre d'une loi sur la police du commerce. On examinera la chose de plus près pour les seconds débats.

Viennent ensuite en discussion les dispositions à ajouter au Code pénal. *M. Python* propose de remanier l'article 1er du projet en introduisant la mention détaillée des délits à châtier, au lieu de la simple énumération des articles où ces délits sont caractérisés. Cette proposition, appuyée par *M. Buman*, est votée sans opposition.

A l'article 2, *M. Buman* tiendrait à ce que la plainte pût être portée aussi d'office.

M. Diesbach demande que les associations professionnelles autorisées à porter plainte soient inscrites au registre du commerce.

M. Python accepte en principe cette proposition ; mais il y a des Sociétés, non inscrites au registre du commerce, qui ont une existence légale. On ne peut pas les exclure.

Sur la proposition de *M. Python*, les seconds débats sont renvoyés à la prochaine session. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat préparera le règlement pour l'application de la loi.

Le Grand Conseil lève séance, après avoir décidé de tenir une séance de relevée. Mais cette séance n'a pas pu avoir lieu, vu le petit nombre des députés présents.

SÉANCE DU MERCREDI 9 MAI 1900

Présidence de M. Gottofrey, président

LA MOTION PROGIN
SUR LE REFERENDUM FINANCIER

M. Progin développe la motion qu'il a déposée, en mai 1898, d'accord avec 12 députés de la Gruyère, pour demander le referendum financier et la nomination d'un certain nombre de fonctionnaires par le peuple. Il rappelle que ces réformes avaient été soumises au peuple, en 1873, sur l'initiative de M. Jaquet, et ne succombèrent que parce que l'abstention équivalait au rejet. Le gouvernement de cette époque avait fait une proclamation en faveur de la revision constitutionnelle.

Depuis lors, la Constitution a été revisée pour introduire la nomination des syndics par le peuple, et la revision constitutionnelle à la majorité absolue des votants. En 1895, une initiative pour la revision de la Constitution cantonale n'obtint pas le nombre nécessaire de signatures.

Le referendum financier existe dans tous les cantons, sauf Fribourg. Dans tous les cantons, un certain nombre de fonctionnaires sont nommés, ou au moins présentés par le peuple. Partout les instituteurs sont nommés par les communes. Le motionnaire analyse à cet égard la nouvelle Constitution de Schwyz. La République de Fribourg est plus centralisée que les autres Républiques suisses. L'initiative manque à notre peuple, parce qu'on l'a habitué à tout attendre du pouvoir. Le peuple semble être satisfait, parce qu'il ne demande rien ; mais il espère et attend.

M. Progin recommande sa motion, qui a été présentée par de braves gens, animés des meilleures intentions.

M. Bossy a entendu hier *M. Bielmann* déclarer qu'il prendra la parole sur cette motion. Le président du Conseil d'Etat accepte le renvoi de la motion, en se réservant la liberté d'appréciation du gouvernement.

M. Max Diesbach trouve que la motion vient à son heure, les temps étant calmes. Le peuple fribourgeois est tout aussi intelligent que celui des autres cantons. Il est conservateur ; or l'extension des droits populaires fait partie du programme du parti catholique suisse. Le gouvernement en sortirait fortifié, comme l'a prouvé l'agitation à propos de la loi sur l'assurance du bétail.

M. Grand ne s'opposera pas au renvoi au Conseil d'Etat, mais sans lui donner une direction quelconque. Il se défie de ces demandes de revision qui arrivent périodiquement. Le peuple aussi se méfie, craignant que les promoteurs ne poursuivent des buts personnels.

Presque chaque semaine, nous avons les échos des cantons où les droits populaires sont très étendus, et il ne paraît pas que ce système donne toujours, ni même habituellement, des résultats heureux. Si nous avions eu le referendum financier, la ligne de chemins de fer n'aurait pas pu être construite. Il y a quelque chose d'illogique à ne faire nommer par le peuple que quelques magistrats. Il faut les faire nommer tous depuis le taupier jusqu'au conseiller d'Etat. La nomination populaire enlèverait aux juges une partie de leur indépendance. Il ne suffit pas de dire : Cela se fait dans d'autres cantons ; il faudrait savoir si l'on s'en trouve bien. Chaque canton a ses traditions historiques. Si nous sortons des traditions de notre canton, eh ! bien, allons jusqu'au bout, établissons la Landsgemeinde. Posieux a vu tout le peuple fribourgeois réuni en une circonstance solennelle. La motion est donc illogique.

Il faut, dit on, décentraliser ; mais ne désorganisez-vous pas ? Lorsqu'on se moquera de l'autorité, comme on l'enseigne dans certains journaux, ce sera la désorganisation. Est ce que la Confédération décentralise ? Fait-elle nommer ses fonctionnaires par le peuple ? Qui nommera les employés du chemin de fer ? Et nous irions nous désorganiser en présence de cet envahissement de la centralisation fédérale ! Pour ces motifs, M. *Grand* se réserve, plus tard, de rejeter la motion.

M. Bielmann dit que M. Bossy n'avait pas besoin de demander son opinion sur la motion de la Gruyère. Depuis 9 ans, il n'a cessé de réclamer l'extension des droits populaires, le referendum financier, la modification des cercles électoraux, les incompatibilités. La motion ne contient donc rien de plus que ce que les députés du Lac ont toujours demandé. Une initiative populaire n'a pas réussi ; une autre devra être mise en mouvement, si la motion est repoussée, comme on nous en donne un avant goût. Nous saluons avec plaisir l'initiative qui a été prise par les députés de la Gruyère, et nous l'appuierons énergiquement.

M. Bielmann regrette que M. Grand réponde à cette motion par la plaisanterie de la Landsgemeinde, au lendemain du jour où le canton de Schwyz *a renoncé à cette* institution. M. Bielmann laisse à M. Progin le soin de répondre en détail au discours de M. Grand. Il est singulier que ceux qui demandent tant de nouveaux droits populaires *sur le terrain fédéral nous refusent* la moindre bribe de liberté sur le terrain cantonal. Ce n'est pas logique et ce n'est pas sérieux.

M. Reynold, ne voit pas avec plaisir cette motion qui va ouvrir une ère d'agitation et de trouble dans le pays. J'ai entendu souvent, dans les autres cantons, vanter notre administration. La comparaison avec la sphère fédérale n'est pas juste ; nous *n'avons pas des arrondissements découpés* pour l'intérêt de quelques candidats. S'en trouvera-t-on mieux, lorsqu'il faudra voter tous les dimanches ?

M. *Jungo* : Nous sommes encore sous le *régime représentatif de 1830. Partout ailleurs*, on a institué depuis lors le contrôle *du peuple par le referendum, par l'initiative* populaire, par la nomination de magistrats, etc. M. Jungo appuie donc la motion, et il *désirerait même aller plus loin.*

M. *Bossy*, président du Conseil d'Etat : La question se pose de nouveau d'une revision partielle de la Constitution. La question du referendum financier a été *bien longuement discutée*, il y a quelques années, au sein du Grand Conseil. En son nom personnel, M. Bossy rappelle que les expériences faites dans d'autres cantons n'ont pas été toutes heureuses. L'un dernier, *on a soustrait au peuple, à Berne, une* dépense de un million pour l'Université. Dans d'autres cantons, on échelonne les dépenses de manière à se passer du referendum. Dans le canton d'Argovie, une *loi sur* les traitements des instituteurs a failli échouer devant le peuple. Les réformes politiques ne sont plus dans les idées du jour ; on se préoccupe avant tout des questions économiques. Les hommes d'Etat des cantons dont on parle se plaignent beaucoup des effets du referendum ; les étrangers qui sont venus étudier la *question sur place* n'ont pas non plus rapporté une bonne impression. Pour faire *passer des projets utiles*, on est obligé d'accorder à d'autres parties du pays des compensations ruineuses pour les finances.

On nous objecte l'attitude que nous prenons dans la question du referendum. Il *n'y a pas de contradictions.* Le referendum fédéral est une compensation donnée aux cantons dont on a diminué les compétences. M. Droz a reconnu les inconvénients du referendum, et les Chambres fédérales lui *soustraient bien des arrêtés*, en déclarant *qu'ils n'ont pas de portée générale. L'école* démocratique de Winterthour s'est déclarée opposée au referendum financier dans le domaine fédéral, parce qu'il réduirait la Suisse à l'impuissance.

Des esprits très démocratiques trouvent des inconvénients à faire nommer les fonctionnaires par le peuple. Le préfet représente l'Etat ; il est là pour veiller à toute l'administration, spécialement aux lois de police. Pour la marche normale des affaires, il faut augmenter, chez les fonctionnaires, le sentiment de la responsabilité. Nous devons *rechercher* l'utilité du pays et non obéir à des sentiments. M. Dubs ne connaît que l'Etat et la commune ; le district n'est pas un organisme, et on a tort de lui donner de l'autonomie. Le préfet ne représente pas le district, il est le délégué de l'Etat dans le district. Procéder autrement, selon M. Dubs, c'est mettre la fraction au dessus de l'ensemble. Ruttimann est opposé à l'élection des juges par le peuple, et dit que c'est là une lamentable aberration, et que, dans un canton suisse, l'élection d'un Tribunal a été faite uniquement en vue d'un procès. *On irait trop loin en demandant que nous* fissions ce que font les cantons catholiques. Ceux-ci ont aussi la nomination des curés par les paroisses ; il y a des traditions et des circonstances historiques.

Nous examinerons la motion, d'après la règle de M. Dubs : qu'il faut y regarder deux fois avant de changer des institutions dont le pays ne s'est pas mal trouvé. Autant nous pouvons être partisans d'un progrès, autant nous ne devons accepter que de réelles améliorations. Nous ne devons pas écouter seulement les politi*ciens ; il faut voir si les législations les plus* libérales se trouvent dans les cantons les plus avancés au point de vue économique. Il faut voir aussi si la fatigue des votations répétées ne ferait pas tomber le pouvoir *aux mains d'une minorité.* Le vote obligatoire, établi à Zurich, n'est qu'un palliatif illusoire.

La discussion continue.

Pèlerinage. — Ce matin, sont partis de Fribourg, au nombre d'une quarantaine, les pèlerins fribourgeois qui se rendent à Lourdes.

Chevaux militaires. — Le recensement des chevaux de la ville de Fribourg au point de vue de leur aptitude au service militaire aura lieu à la *Planche Supérieure*, le *vendredi* 11 mai courant, dès 8 heures du matin.

Accident. — Le chef de gare de la station de Courtepin, sur la ligne Fribourg-Morat, a été victime, lundi après-midi, d'un accident. Pendant une manœuvre de wagons, l'employé fut tamponné. Le médecin *appelé pour lui donner ses soins ne releva* aucune contusion extérieure. Il a fait, par contre, toutes ses réserves sur la possibilité de lésions internes.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La guerre du Transvaal

New-York, 9 mai.

Le Conseil des Aldermen a décidé de souhaiter la bienvenue aux délégués boers et a adopté à l'unanimité une résolution les assurant de la plus vive sympathie de la population pour les deux Républiques du Sud de l'Afrique.

Londres, 9 mai.

Le War Office a reçu une dépêche du feld-maréchal Roberts, datée de Smaldeel, 8 mai, et disant :

Le général Hutton a opéré hier une reconnaissance sur la rivière Zand, où il a trouvé l'ennemi en forces considérables ; le général Broudwood a fait la même constatation.

Dans un engagement sur la rive gauche du Vaal, à Warrenton, l'artillerie anglaise a rendu la position des Boers intenable. Ils se sont retirés, abandon*nant des munitions et même des vêtements.*

Warrenton, 7 mai.

Aujourd'hui le général Paget a franchi le Vaal et opéré sa jonction avec le général Barton. On forme un camp à Fourtenstreams, qui a été définitivement évacué par les Boers.

Londres, 9 mai.

On télégraphie de Smaldeel à la Morning Post que le feldmaréchal Roberts est en contact avec le général Hamilton à 10 milles au nord de Wynbourg. Il est probable qu'une bataille sera livrée sur la rivière Zand.

Warrenton, 7 mai.

Un prisonnier boer prétend que les fédéraux sont au nombre de 6000 en *route pour Christiana ; on croit que ce* nombre est exagéré. Après l'engagement de samedi dernier, les Anglais ont enterré 35 cadavres boers.

Londres, 9 mai.

Suivant l'*Evening Standard*, un complot a été formé pour assassiner lord Roberts. Une enquête ouverte par le Foreign Office n'a rien fait découvrir à *ce sujet.*

Capetown, *9 mai.*

La Colonie du Cap a souscrit 9000 livres sterling pour améliorer le sort des prisonniers boers.

Londres, *9 mai.*

On télégraphie de Lourenço-Marquès que les généraux Lucas Meyer et Botha sont à Prétoria, où ils assisteront probablement aux séances du Conseil exécutif.

Londres, 9 mai.

La *Westminster Gazette* publie un rapport du colonel Kekewitch sur le siège de Kimberley, ainsi qu'une dépêche le recommandant pour l'avancement et mentionnant M. Cecil Rhodes, le maire et l'ancien maire de Kimberley comme ayant rendu des services importants pendant la défense de la place.

Londres, 9 mai.

On télégraphie de Smaldeel au *Times* que les rapports indiquent que les Boers se replient.

Francfort, 9 mai.

On télégraphie de Vienne à la *Gazette de Francfort* que les lois sur les langues, *présentées mardi, ne sont pas jugées* favorablement dans les cercles des députés allemands. D'autre part, les Tchèques font de l'obstruction.

En motivant sa demande de votation à l'appel nominal, en vue de faire l'obstruction, le député Pacak a déclaré que les nouvelles lois n'étaient pas faites pour apaiser les Tchèques. Ceux-ci ont *présenté jusqu'ici 2758 pétitions au sujet* desquelles 48 orateurs sont inscrits. Au moment de la deuxième votation à l'appel nominal un grand tumulte s'est produit à la deuxième galerie ; le président dut ordonner l'évacuation des tribunes. Plusieurs personnes ont refusé de se retirer et ont dû être emmenées de force. En même temps des scènes violentes se produisaient dans la salle entre les Jeunes Tchèques et les chrétiens sociaux. Après huit votations à l'appel nominal, la séance a été levée.

Francfort, 9 mai.

On télégraphie de New-York à la *Gazette de Francfort* que l'Allemagne serait priée de se charger des intérêts américains en Turquie au cas où les relations diplomatiques entre ce pays et *les Etats-Unis seraient rompues.*

Francfort, 9 mai.

On télégraphie de Bucarest à la *Gazette de Francfort* qu'à Braïla le marchand Stefanowitch a été assassiné, *probablement à l'instigation des Comités* révolutionnaires bulgares et macédoniens.

Portici, 9 mai.

Les fortes explosions continuent au Vésuve, avec des secousses fréquentes mais légères. La panique règne parmi les populations des environs ; de nombreuses personnes passent la nuit dehors.

Barcelone, 9 mai.

Le ministre de l'Intérieur, qui s'était *rendu à Tarrasa pour visiter les manufactures de cette localité, a dû repartir* immédiatement, pour échapper à des manifestations tumultueuses. Des pierres ont été lancées contre l'escorte officielle ; le ministre a été blessé, le marquis de Portago contusionné.

Barcelone, 9 mai.

Les scènes de tumulte ont recommencé mardi à l'Université ; la garde civile a pénétré dans la salle de *conférences*, sabre au clair ; il y a eu de nombreux blessés ; les cours sont suspendus.

Valence, 9 mai.

Les officiers arrêtés à la suite des incidents qui se sont produits à Jativa, ont été relâchés.

Accra, 9 mai.

La situation est toujours la même à Coumassie et on la considère comme alarmante. On croit que les indigènes cherchent à capturer le gouverneur, qu'ils garderaient comme otage. La possibilité d'un mouvement offensif des Achantis cause de l'anxiété.

Londres, 9 mai.

L'attaque de la Commission de délimitation à Wei Hai Wei est officiellement confirmée.

Anvers, 9 mai.

Une explosion de dynamite s'est produite dans la fabrique d'Herrenthal. Deux personnes ont été tuées. Une enquête est *ouverte.*

New-York, 9 mai.

3300 employés des tramways se sont mis en grève ; il ont attaqué plusieurs voitures ; des personnes ont été blessées et des arrestations ont été opérées.

Bruxelles, 9 mai.

Vingt filatures, occupant 2000 métiers, se sont mises en grève à Renaix.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'Ecole de Pérolles, près Fribourg

Altitude 636m

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Mai	3	4	5	6	7	8	9	Mai
7 h. m.	10	10	10	9	14	7	8	7 h. m.
1 h. s.	16	14	18	21	19	10	15	1 h. s.
7 h. s.	14	14	19	18	16	8		7 h. s.

THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA

Maximum	18	15	20	21	20	10	Maximum
Minimum	8	3	5	7	5	5	Minimum

HUMIDITÉ

7 h. m.	90	94	86	85	71	95	84	7 h. m.
1 h. s.	54	60	52	45	52	65	50	1 h. s.
7 h. s.	58	57	35	45	55	82		7 h. s.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

†

Les familles Kern, Audergon et Pilloud-Audergon, remercient bien sincèrement leurs amis et connaissances des marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées à l'occasion de la perte cruelle qu'elles ont éprouvée dans la personne de leur chère et regrettée

Madame Mathilde KERN-AUDERGON

R. I. P.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Mathilde KERN-AUDERGON

sera célébré, le jeudi 10 courant, à 8 heures du matin, en l'église du Collège.

R. I. P.

Achetez les Soieries Suisses!

Demandez les **échantillons** de nos **Nouveautés** en noir, blanc ou couleur.
Spécialités : **Foulards Soie imprimés, cadrillés** et **soie écrue** pour robes et corsages à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Suisse nous vendons seulement *directement aux consommateurs* et envoyons à domicile, **franco de port** les étoffes choisies. 293

Schweizer & Cie, Lucerne
Exportation de Soieries

TIR MILITAIRE

La **Société de tir de la ville de Fribourg** fixe ces jours de tir militaire sur les dimanches 13 et 20 mai, à 1 ½ heure, à **Planafaye,** près du Café du Moléson.
L'apport des livrets de service et de tir est indispensable,
1254 **Le Comité.**

Société de tir militaire, Fribourg

DEUXIÈME

TIR OBLIGATOIRE

Dimanche 13 mai, dès 10 h. du matin à 6 h. du soir

AU STAND DE GRANDFEY

L'apport du livret de service et de tir est obligatoire. 1106
En cas de mauvais temps, le tir est renvoyé au dimanche suivant. Le Comité.

Comptoir central de photographie et projection

Maison principale à **FRIBOURG,** *5, Avenue de la Gare*

SUCCURSALE :
A DELÉMONT, Près de la gare
APPAREILS et ACCESSOIRES
en tous genres
p. amateurs et professionnels
MAISON LA MIEUX ASSORTIE DE LA SUISSE

SUCCURSALE :
A SION, Rue de Lausanne
Librairie Mussler
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Publication de l'*Echo photographique de la Suisse,* revue mensuelle ; prix, 1 fr. par an.

TÉLÉPHONE A FRIBOURG

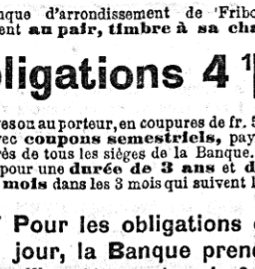

CATALOGUES — GROS DÉTAIL

La Caisse d'épargne de la ville de Fribourg

avise ses déposants qu'à partir du 1er juillet 1900, l'intérêt leur sera compté au taux du 3 ¾ %.

Les déposants domiciliés dans le canton ne paient l'impôt cantonal qu'à partir de 1200 fr.

La Caisse reçoit des dépôts depuis 2 fr.
1118-633 Le directeur : **J. RÆMY, not.**

A VENDRE OU A LOUER

un beau domaine

avec **château, ferme** et **dépendances,** contenant environ 80 poses de bon terrain, situé à 10 minutes d'une station de chemin de fer, dans le district de la Singine. H1609F 1126
S'adresser à M. l'avocat **Egger,** Grand'Rue, **Fribourg** (Suisse).

GALA PETER POUR CROQUER — Le PREMIER ET Le PLUS SAIN DES CHOCOLATS AU LAIT — **GALA PETER** POUR CROQUER

BANQUE POPULAIRE SUISSE

CAPITAL VERSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899 : FR. 17,493,391.90 ;
FONDS DE RÉSERVE : FR. 2,100,000. —

La Banque d'arrondissement de Fribourg émet actuellement **au pair, timbre à sa charge,** des

Obligations 4 ¼ %

nominatives ou au porteur, en coupures de fr. 500.— 1000 et 5000, avec **coupons semestriels,** payables sans frais auprès de tous les sièges de la Banque. Les titres sont émis pour une **durée de 3 ans** et **dénonçables à 3 mois** dans les 3 mois qui suivent l'échéance.

Pour les obligations émises dès ce jour, la Banque prend à sa charge l'impôt cantonal fribourgeois.

Outre les espèces, on accepte aussi en paiement des obligations dénonçables ou remboursables de cantons, communes, chemins de fer et banques.

Fribourg, le 10 mars 1900.

La Direction.

Baches pour cantines

VENTE ET LOCATION

FREY ET CHARTON

Lausanne 1166

CYCLES COSMOS

Vis-à-vis de la gare de *Fribourg.* Payements mensuels depuis **25 fr.** 1070-607
Au comptant **10** % d'escompte.

A VENDRE

des œufs de canards, à couver.
S'adresser chez M. **Etienne Neuhaus-Wyss,** négociant, rue de Lausanne. 1193

Magasin à louer

Pour cause d'agrandissement et de transfert de son commerce, **M. A. CHIFFELLE** offre à louer le magasin qu'il occupe **rue de Lausanne, No 12.** Ce magasin, situé au centre des affaires et dans la rue la plus fréquentée de la ville, se prête à tout genre de commerce. Installation complète de rayons.
S'adresser à **A. Chiffelle, Fribourg.** H1697F 1187

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le 12 mai 1900, dès 2 heures, un Revers de 600 fr. avec intérêt au 4 ½ % et des lots de la Bevilaqua la Masa. 1242
Fribourg, le 7 mai 1900.

SAVON de l'HERMINE
Parfumé, Antiseptique, préparé par les
FRÈRES de PLOËRMEL
Le Seul réellement préparé par des Religieux.
Très recherché pour la Toilette. Il est souverain contre les Boutons, Rougeurs, les Hâle, les Gerçures, etc.
Beau et Savonnette-Échantillon gratuite

au concessionnaire général pour la Suisse romande

Me Demaurex

Article de chirurgie et d'hygiène.
Place de la Fusterie, 10, Genève.
En vente chez les principaux pharmaciens, droguistes, coiffeurs, etc. 415

OCCASION

Un bois de lit Renaissance.
Un sommier, 42 ressorts.
Un matelas, 42 livres.
Un triangle.
Lit à 2 places, 58 fr.
Tissus en tous genres.
SANS CONCURRENCE
Solidité garantie.

MARCEL PICARD

55, Rue de Lausanne, 55

TÉLÉPHONE — Blanchissage naturel de **TOILE SUR PRÉ**
Dépôt : Fels GUIDI, à *Fribourg*
Derrière Saint-Nicolas. 1051
LAINES ET COTONS. DÉPOT DE FILATURES.

La maison
A. NIGGELER-DUBOIS
Vins en gros, Romont
demande de suite un

bon tonnelier

connaissant bien son métier.
Place stable et bonnes conditions. H1753F 1228

A LOUER

pour le 25 juillet

près de l'Université : 1° **plusieurs appartements** de 2 à 3 pièces, avec cuisine, galetas et buanderie, tout le confort désirable et bien situés au soleil ; 2° **plusieurs beaux locaux** au rez-de-chaussée, situés au bord de la voie ferrée, pour entrepôts ou ateliers.
S'adresser au bureau No 85, ou à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1705F. 1190

PILULES ANTIANÉMIQUES

« SIMONIN »
de la Grande Pharmacie du Lac
A VEVEY
pour la guérison des
PALES COULEURS, PERTES BLANCHES
pour fortifier les tempéraments faibles et toutes les affections dépendant d'un tempérament lymphatique. 2273
Dépôts : Pharm. : MM. Esseiva, Bourgknecht, Thurler et Kohler, Fribourg. M. Robadey, Romont. M. Porcelet, Estavayer. M. Barbezat, Payerne. M. Gavin, Bulle. M. Jambé, Châtel-St-Denis.

10 DIPLOMES D'HONNEUR ET 22 MÉDAILLES

ont été décernés en 25 ans au véritable

MARQUE DE FABRIQUE — SCHUTZMARKE

Cognac Golliez ferrugineux

25 ans de succès et les nombreux témoignages de reconnaissance permettent de recommander en toute confiance cette préparation spécialement aux personnes délicates, affaiblies, convalescentes ou souffrant des pâles couleurs, manque d'appétit, de faiblesse générale, lassitude, etc.

RÉPUTATION UNIVERSELLE, EXCELLENT FORTIFIANT.
En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr., dans toutes les pharmacies

Avertissement!! Le véritable Cognac ferrugineux étant très souvent contrefait, le public n'acceptera, comme authentiques, que les flacons qui portent sur l'étiquette bleue la marque des *deux palmiers* et la signature en rouge de

Fréd. GOLLIEZ, pharmac., MORAT

KOSMIN

Eau dentifrice et pour gargarismes
Antiseptique sans égale

Rafraîchit la bouche
Fortifie les gencives
Conserve les dents

Grâce à ces avantages importants et à son bon marché — un flacon suffit pour des mois — elle est préférée dans les familles aux autres produits analogues. Prix : 2 fr. 50. En vente dans les drogueries parfumeries et pharmacies. 1184

Favorisez l'industrie suisse!

Milaine sur fil et le véritable
Drap de Berne
en toute bonne qualité au nouveau **dépôt de fabrique**
PH. GEELHAAR, Berne
40 rue de l'Hôpital 40

Echantillons franco. Marchandises contre remboursement et franco depuis fr. 20.—.
Principe: Du bon — le mieux!

Choix immense DE

POUSSETTES

ordinaires et hautes nouveautés, à des prix très avantageux. Solidité garantie.
Chars de toutes grandeurs pour enfants.
Bel assortiment en **croquets** de jardin.

EN LIQUIDATION

Couvertures de poussettes
743 en tous genres.
Otto SCHUBEL,
Bazar fribourgeois, Fribourg.

A LOUER

pour cause d'absence, à 2 minutes de la ville de Fribourg, une

jolie propriété

comprenant maison d'habitation, écurie, remise, bûcher, deux grands jardins, beaux ombrages, verger. S'adresser à **M. Alph. Bourgknecht,** notaire, à **Fribourg.** H1111F 795

ON DEMANDE

un **postillon** sachant le français et l'allemand, et de bons cochers.
Inutile de se présenter sans de bonnes références.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1590F. 1104-627

HERNIES **M. BECK,** curé de Bergholz Guebwiller (Alsace) indique gratuitement le meilleur traitement des hernies. 1198

J. SCHNEUWLY

69, RUE DES ÉPOUSES, 69

Pour cause de cessation de commerce, grande liquidation définitive et vente à tous prix de tous les articles en magasin.

IMMENSE CHOIX
Blouses en percale et baptiste.
» » toutes nuances.
Chemisettes toutes couleurs.
Blouses pour garçonnets.
Grand choix de jupons.
Jupons mohair, alpaga, moire.
Corsets en tou genres.
Corsets tulle.
Corsets ruban.
Tabliers ménagère et fantaisie.

DENTELLES
Blanches, crème, écrues, noires.
Dentelles valenciennes, dentelles guipures.
Laines, torchons, fuseaux, dentelles de soie.
Rubanerie.
Gants, fil écosse, toutes couleurs.
» imitation Suède.
» fil de Perse.
» de peau de chevreaux.
Bas, noirs, toutes couleurs et grandeurs.

ainsi que tout le rayon pour bébés, mercerie, lingerie et bonneterie. 1231
Le mobilier du magasin, consistant en 2 banques, vitrines, rayons, etc., sera aussi cédé à très bas prix.

Campagne à louer

La campagne de Montenach, à Agy, 1 kilomètre de Fribourg, comprenant logement de 8 pièces avec cuisine, cave, galetas, eau dans la maison, jardin potager et cour ombragée. 1256
S'adresser chez **MM. Week, Aeby & Cie, Fribourg.**

PENSION KUENLINN

MARLY *(Près Fribourg)*

TRUITES A TOUTE HEURE

Agréable séjour de campagne

1258 TÉLÉPHONE

Bonne fille

de confiance, sachant faire bon ordinaire et tenir le ménage, est demandée pour tout de suite.
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H3568. 1243

A LOUER

appartement de 2 ou 3 pièces.
S'adres. **M. Neuhaus,** *Croix fédérale.*
Même adresse, un atelier dans le jardin. 1218

A LOUER, à 1 heure de Fribourg, un

BEAU LOGEMENT

de 2 chambres, cuisine, cave et galetas.
Entrée à volonté.
Beau séjour de campagne.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1771F. 1238 699

A LOUER

pour le mois de juillet, au Schœnberg, un bel appartement de 4 chambres, cuisine, cave, galetas. S'adresser à **M. Cotting,** au Manège, **Fribourg.** 1103

Les Vélos-Royal

élégants, solides et bon marché d'importation directe de
Philippe ZUCKER
Fabrique de vélos, Bâle
Catalogue gratis
Belle lanterne acétylène, 8 fr.

ON DEMANDE A ACHETER

un domaine de 80 à 100 poses

sis dans le canton de Fribourg.
Paiement au comptant, en espèces.
Adresser offres, avec extrait de cadastre, à **M. J. Ræmy,** not., à **Fribourg.** H1686F 1180-661

On offre à vendre, à Bex

un grand bâtiment, ayant déjà servi comme **Hôtel-Pension.** — Belle situation. — Jardin. — Conviendrait à un hôtelier qui désirerait s'établir. Taxe cadastrale, 60,000 fr. Prix de vente, 40,000 fr. — Adresser les offres, par écrit, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Berne, sous chiffres H5342Y. 1115

ASILE ET MAISON DE SANTÉ

Belle-Vue, près Landeron, canton de Neuchâtel

Etablissement privé, très confortable, pour le traitement des maladies mentales. — Situation magnifique, au bord du lac. — Grands jardins ombragés. — Soins consciencieux. — Vie de famille. — Références à disposition. — Prospectus détaillé gratis.
988 **Dr BURGER,** *directeur.*

VINS DE BORDEAUX

Pour avoir de bons vins garantis naturels, adressez-vous à MM. Deney et Bleynie, négociants-propriétaires, **9, rue Vaztrasson, Bordeaux ;** demandez leur prix-courant, vous serez étonnés du bon marché ; demandez aussi un échantillon du vin que vous voudrez goûter, il vous sera envoyé franco, contre 0 fr. 70 en timbres-poste suisses, vous jugerez alors de la qualité de nos produits.
Toutes nos marchandises sont rendues franco de port et de droits, dans toute la Suisse, en gare de l'acheteur.
Prime à tout acheteur qui aura fait enregistrer un ordre d'au moins cent fr., avant fin mai prochain, il lui sera offert au choix un panier d'huitres ou une caisse de raisins à la saison.
La Maison accepte représentant sérieux partout où elle n'est pas représentée. H2655X 844

La fabrique de pâtes alimentaires BUCHS

A Sainte-Appoline (Près Fribourg)

achète des œufs frais par milliers, à 5 fr. le cent. (12 pour 60 cent.) H1794F 1259-706

Les bureaux de la Banque de l'Etat de Fribourg seront fermés le vendredi 11 courant, pour service de propreté.

Maladies du bas-ventre.

Maladies des voies urinaires, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discrétion absolue. Adresse : « Policlinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris. »

DERNIÈRE SPÉCIALITÉ : Chocolat au lait pur des Alpes suisses — NUTRITIF ! EXCELLENT ! EXCELLENT !

CHOCOLAT PH. SUCHARD — CACAO SOLUBLE — EXCELLENTE QUALITÉ — PRIX MODÉRÉS — SE TROUVE PARTOUT

CHEMIN DE FER

VIÈGE-ZERMATT

Réouverture le 15 mai